FICHE 1 – ANNEXE 4

***COLLECTIVITE : ………………***

***CERTIFICAT ATTESTANT DE L’EXERCICE DES FONCTIONS DE***

***DE SECRETAIRE GENERAL DE MAIRIE***

***Monsieur/Madame ………….***

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l’article L2122-19-1,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n°2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie,

Vu le décret n°2024-826 du 16 juillet 2024 relatif au recrutement, à la formation et à la promotion interne des secrétaires généraux de mairie,

Considérant que la commune compte moins de 2000 habitants,

ATTESTE QUE

Monsieur/Madame …………… compte au moins quatre ans de services publics effectifs\* dans les fonctions de secrétaire général de mairie d'une commune de moins de 2 000 habitants.

Fait à ………….., le

Le Maire,

Nom Prénom

*\*L'exercice de fonctions de secrétaire général de mairie comme adjoint administratif territorial et comme agent contractuel est pris en compte, le cas échéant, pour le calcul de la durée de services de quatre ans. L’ancienneté de service est prise en compte pour sa durée totale quelle que soit la durée hebdomadaire de service de l’agent (pas de proratisation)*